

Chaînes de pharmacies ou pharmacies enchaînées ?

Compte Test - 2026-01-09 12:00:44 - Vu sur pharmacie.ma

Le Conseil de la Concurrence a présenté, le 5 janvier 2026, aux représentants des pharmaciens ses recommandations concernant la distribution du médicament au détail. Considérant que les règles actuelles de détention du capital des officines constituaient un frein à leur développement, le Conseil plaide notamment pour une ouverture encadrée du monopole de propriété des pharmacies, afin de favoriser les nouvelles installations et de soutenir la modernisation du réseau officinal. L'ouverture du capital des pharmacies à des non-pharmacien s'installe ainsi progressivement dans le débat public, présentée comme une réforme moderne, pragmatique, et parfois même comme une évolution inéluctable.

Pourtant, au-delà de ses dimensions juridique et économique, cette réforme pose une question fondamentale : elle engage un choix disruptif et structurant pour l'avenir de la profession pharmaceutique et pour la place de la pharmacie d'officine dans l'organisation des soins. Elle ne peut donc être appréciée qu'en prenant en considération l'intérêt général et la mission de santé publique confiée au pharmacien. Derrière cette apparente évidence se cache une interrogation essentielle, déjà posée à maintes reprises : quelle pharmacie voulons-nous pour le Maroc ? Il ne s'agit pas d'un simple ajustement technique, mais d'un véritable choix de société, susceptible de transformer durablement l'exercice officinal et le rôle du pharmacien dans le système de santé. Les expériences internationales montrent que l'ouverture du capital n'est ni une solution miracle ni un danger en soi. Dans certains pays, elle a permis des investissements, une modernisation des outils et l'émergence de réseaux structurés. Dans d'autres, elle a favorisé une concentration excessive, une pression commerciale accrue et une banalisation progressive de l'acte pharmaceutique. La différence tient essentiellement à un élément clé : la qualité de la régulation et la solidité des garde-fous. Le Maroc présente, à cet égard, une réalité spécifique qu'il serait imprudent d'ignorer. Le réseau officinal repose majoritairement sur de petites et moyennes pharmacies indépendantes, souvent économiquement fragiles, mais essentielles sur le plan sanitaire. Elles assurent un maillage territorial irremplaçable, une proximité avec le patient et une continuité des soins, notamment dans les zones les moins favorisées. Une ouverture du capital insuffisamment encadrée risquerait d'instaurer une concurrence profondément déséquilibrée entre des structures fortement capitalisées et les officines de proximité. À terme, cette dynamique pourrait conduire à une concentration du réseau et à une remise en cause du maillage sanitaire actuel. >

Il est important de rappeler que les pharmaciens ne sont pas opposés à l'évolution du modèle officinal. Ils font déjà face à de nombreux défis : pression économique, érosion des marges, concurrence déloyale, hausse des charges et effritement du monopole, etc. Mais les réponses à ces difficultés ne peuvent se faire au détriment de l'indépendance professionnelle du pharmacien et de son rôle décisionnel. L'enjeu central de cette réforme réside précisément dans cette indépendance. Une gouvernance dominée par des logiques exclusivement financières pourrait fragiliser l'équilibre entre performance économique et mission de santé publique. Le conseil pharmaceutique et l'intérêt du patient doivent rester au cœur de l'exercice officinal. Si cette réforme devient inéluctable, elle devrait obligatoirement s'accompagner de principes clairs et de garde-fous solides : maintien du pharmacien comme actionnaire majoritaire et décideur, encadrement strict de la concentration, interdiction de toute intégration verticale avec l'industrie ou la distribution, et respect absolu de l'indépendance déontologique. Des mécanismes de soutien ciblés devront également être prévus pour préserver les pharmacies de proximité, en particulier dans les zones fragiles. À défaut de telles garanties, les bénéfices économiques à court terme pourraient se payer, à moyen ou long terme, par des déséquilibres structurels préjudiciables à la profession et aux patients. La pharmacie d'officine n'est pas une entreprise commerciale ordinaire. Elle demeure un pilier du système de santé, porté par un professionnel de santé responsable, au service de la population. Réformer et moderniser le réseau officinal sont des objectifs légitimes. Ils doivent toutefois s'inscrire dans une vision globale, concertée et régulée, où la primauté de l'intérêt sanitaire reste non négociable, afin d'engager des réformes durables que le système de santé marocain n'aura pas à regretter.

Abstract The proposed opening of pharmacy ownership to non-pharmacists has emerged as a key reform in Morocco's pharmaceutical policy debate. While presented as a driver of modernization and investment, this reform raises fundamental questions about the future role of community pharmacies and pharmacists' professional independence. International experiences show that outcomes largely depend on the strength of regulation and safeguards. In Morocco's fragile and proximity-based pharmacy network, insufficiently regulated capital opening could lead to excessive concentration and weakened public health missions. Any reform must therefore prioritize patient interest, professional autonomy, and robust regulatory protections.